

Lors de chantier sur le domaine public, il est habituel de prendre des mesures pour les véhicules motorisés et de prévoir les déviations et aménagements sécuritaires. Le vélo, par sa petite dimension, sa maniabilité, sa sensibilité aux détours et aux pentes, nécessite également d'être considéré pour lui-même. Une réflexion doit être menée pour trouver la meilleure solution applicable aux vélos, indépendamment de celle préconisée pour les véhicules motorisés.



[Les 10 règles d'or](#)

